

Direction Générale Adjointe Chargée des Territoires

Direction des Infrastructures

Pôle Exploitation

---

**COMMUNES DE VILLEGOUGE, DE LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY et DE GALGON**

**ROUTE D138**

**Remise en état de la voirie**

---

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**VU** le code de la route, et notamment l'article R411-8,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes modifié par arrêtés successifs,

**VU** les arrêtés de délégation de signature, N°2016.11.ARR du 11 janvier 2016 et N° 2016.3.ARR du 11 janvier 2016, l'arrêté modificatif N°2016.804.ARR du 19 juillet 2016,

**VU** les avis des Mairies de Villegouge, Lugon et Galgon

**VU** l'avis de la Direction des Transports Terrestres,

**VU** l'avis de la Direction des Infrastructures, Pôle Exploitation,

**CONSIDERANT** qu'en raison des travaux de remise en état de la voirie, il convient de réglementer la circulation sur la route D138,

**SUR PROPOSITION** du directeur général des services du département de la Gironde,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE PREMIER** - Sur la section de la route D138, voie de 3eme catégorie, non classée à grande circulation, comprise du PR 7+957 au PR 15+046, hors agglomération, dans les communes de VILLEGOUGE, LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY et GALGON, la circulation sera interdite Une déviation sera mise en place par les RD suivantes:

-1- tronçon compris entre les PR 7+957 et 11+655 la route sera déviée par:

- la RD 18 (du PR 48+930 à 49+140)
- la RD 128e1 (du PR 2+250 à 5+300)
- la RD 128 (du PR 3+950 à 5+680)

-2- tronçon compris entre les PR 11+906 et 15+046 la route sera déviée par:

- la RD 138e3 (du PR 0+000 à 2+900)
- la RD 246 (du PR 9+640 à 11+340)

Cette déviation traverse les agglomérations de

- Lugon et l'isle du carney sur la RD 138e3 (pr 0+000 à 0+610)
- Villegouge sur la RD 138e3 (pr 1+910 à 2+500); la RD 246 (pr 9+700 à 9+950); la RD 128 (pr 5+300 à 5+650)
- galgon sur la RD 128e1 (pr 4+330 à 5+300); la RD 18 (pr 48+700 à 49+150)

Lors de la mise en place de la signalisation temporaire, s'assurer d'une bonne visibilité en approche.

L'entreprise devra être joignable au numéro d'astreinte suivant : 06 75 09 52 44, afin d'intervenir en cas de signalisation détériorée.

Ces prescriptions sont applicables **du 24 octobre 2016 au 29 octobre 2016**.

**ARTICLE 2** - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée le 24 novembre 1967 et modifiée par arrêtés successifs.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera affiché dans les communes de VILLEGOUGE, LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY et GALGON par les soins des Maires et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 4** -

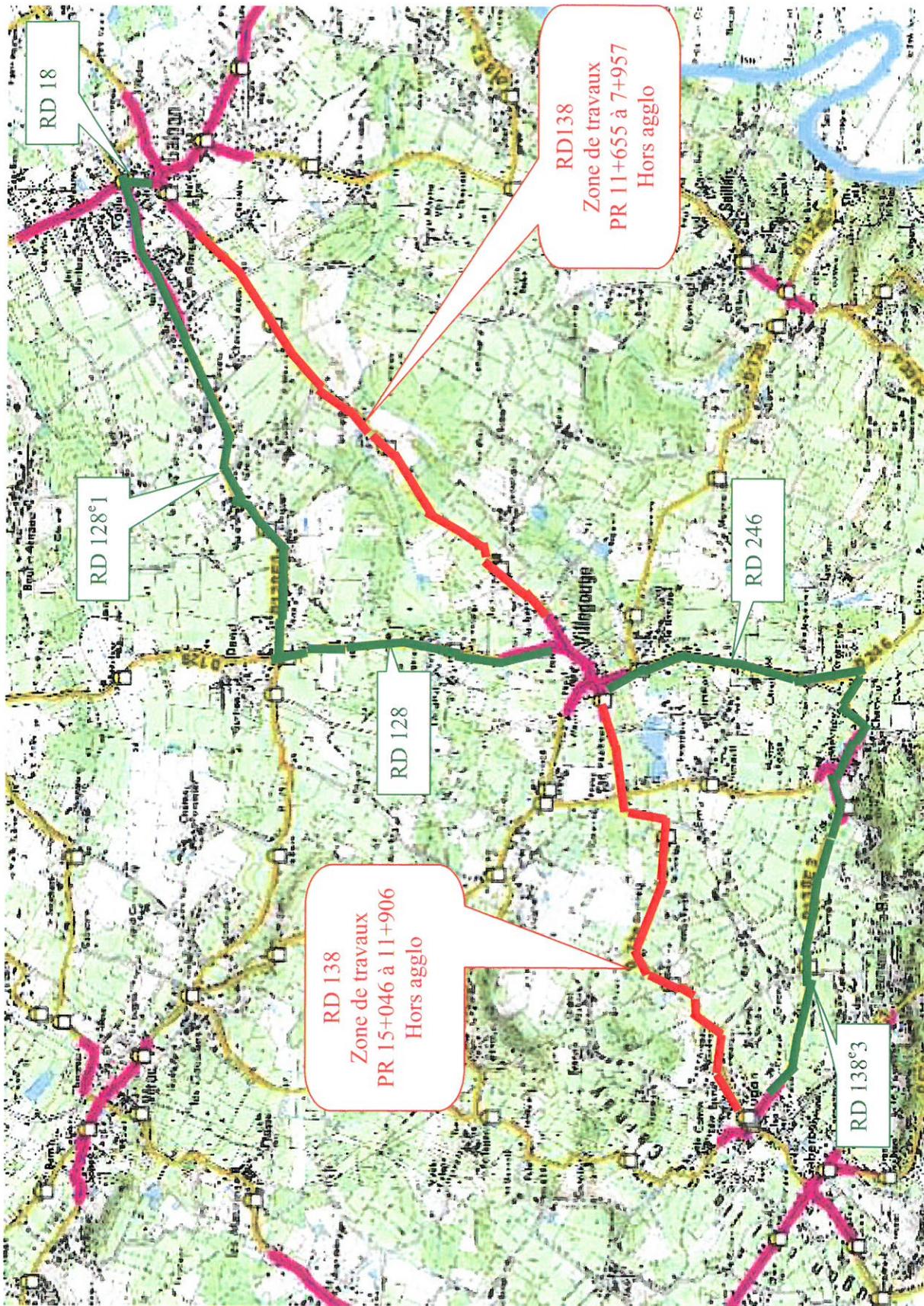
- \* Monsieur le directeur général des services du département de la Gironde,
- \* Madame et Messieurs le Maire de VILLEGOUGE, de LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY et de GALGON,
- \* Madame la directrice des transports terrestres du département de la Gironde,
- \* Monsieur le responsable du centre routier départemental Libournais - LIBOURNE,
- \* Monsieur le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- \* Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie de la Gironde,
- \* Monsieur le directeur de l'entreprise FAYAT TP, Chemin Richelieu , 33271 - floirac,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
Le Directeur des Infrastructures

Nicolas PEZAS



RD 138 remise en état de la chaussée  
Plan de déviation